

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 19 (14 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis - GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/1.2/014 – Effacement de réseaux d'électricité – 1^{ère} tranche Rue du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que la commune, membre du Syndicat départemental des énergies (S.D.E. 24), est éligible au programme environnemental pour l'opération d'effacement des ouvrages du réseau de distribution publique d'énergie électrique de la rue du 11 Novembre 1^{ère} tranche.

La Commune est appelée à participer financièrement, suivant la dépense réelle, au prorata du taux de la taxe communale sur l'électricité non reversée à l'autorité concédante. Ce taux est appliqué sur 60% du montant hors taxe des travaux, le solde étant pris en charge par le SDE 24.

L'ensemble de l'opération est estimé à 17.916,67 € HT (soit 21.500 € TTC), le montant de la taxe communale sur l'électricité non reversée à l'autorité concédante représenterait 10.750 € (60% du montant HT), la participation communale prévisionnelle demandée s'élèverait à 5.375 € (50% de la taxe communale).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 17 voix Pour et 2 Abstentions :

- **ACCEPTÉ** la participation financière de la commune à l'opération d'effacement de réseaux considérée ;
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24, sur la base du calcul provisoire présenté, et à inscrire ces dépenses au budget de la commune ;
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés au vu du décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/1.2/015 – Effacement de réseaux d'électricité – 2^{ème} tranche Rue du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle que la commune, membre du Syndicat départemental des énergies (S.D.E. 24), est éligible au programme environnemental pour l'opération d'effacement des ouvrages du réseau de distribution publique d'énergie électrique de la rue du 11 Novembre 1^{ère} tranche.

La Commune est appelée à participer financièrement, suivant la dépense réelle, au prorata du taux de la taxe communale sur l'électricité non reversée à l'autorité concédante. Ce taux est appliqué sur 60% du montant hors taxe des travaux, le solde étant pris en charge par le SDE 24.

L'ensemble de l'opération est estimé à 59.957,43 €_HT (soit 71.948,92 € TTC), le montant de la taxe communale sur l'électricité non reversée à l'autorité concédante représenterait 35.974,46 € (60% du montant HT), la participation communale prévisionnelle demandée s'élèverait à 17.987,23 € (50% de la taxe communale).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 18 voix Pour et 2 Abstentions:

- **ACCEPTTE** la participation financière de la commune à l'opération d'effacement de réseaux considérée ;
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24, sur la base du calcul provisoire présenté, et à inscrire ces dépenses au budget de la commune ;
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés au vu du décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/3.2/016 – Cession de parcelle communale – Boulevard Gambetta

Lors de la séance du 14 octobre 2005, le conseil municipal avait autorisé la cession de la parcelle communale cadastrée BH 182 en faveur de la SARL NADAUD, au prix fixé par le Service des Domaines. Aujourd'hui, celle-ci est bâtie et comporte deux lots, chacun avec une maison. L'une fait l'objet d'une acquisition par les locataires qui l'occupent. A la faveur de ce projet de cession, une erreur matérielle est apparue entre le plan et la configuration des lieux (*limite réelle du terrain débordant sur la parcelle voisine BH 183*), pour une surface de 70 m². Par ailleurs, les acquéreurs souhaiteraient acheter à la commune une partie supplémentaire de 130 m² sur la parcelle BH 183.

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'acte du 9 juin 2006 relatif à la cession de la parcelle BH 182 ;

CONSIDERANT la situation stratégique du terrain situé sur la parcelle BH 183, à l'angle d'un carrefour à réaménager, la collectivité préférant conserver ce bien afin de ne pas hypothéquer les conditions de faisabilité de cet éventuel aménagement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de régulariser la cession de la parcelle BH 182 (1654 m²) à la SARL NADAUD du 9 juin 2006, en cédant la surface complémentaire, omise à l'époque, de 70 m² ;
- **DIT** que cette cession sera en faveur des nouveaux acquéreurs ;
- **SOLLICITE** la saisine du Service France Domaine pour l'évaluation du m² de la parcelle BH 182 ;
- **DIT** que la recette correspondant à la cession sera inscrite au budget de l'exercice comptable concerné
- **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'aliénation de ces terrains et à signer toutes les pièces du dossier.

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/017 – Budget Primitif 2014 – Assainissement Collectif

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

CONSIDERANT l'obligation de voter les budgets primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **ADOpte** le Budget primitif Budget Annexe Assainissement Collectif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement	411 568,33	411 568,33
- Fonctionnement	311 839,00	311 839,00
TOTAL	723 407,33	723 407,33

→ **PRECISE** que les budgets de l'exercice 2014 ont été établis et votés par nature,

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/018 – Budget Primitif 2014 – Assainissement Non Collectif

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

CONSIDERANT l'obligation de voter les budgets primitifs avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **ADOPTE** le Budget primitif Budget Annexe Assainissement Collectif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement	18 000	18 000
- Fonctionnement	984,00	984,00
TOTAL	18 984,00	18 984,00

→ **PRECISE** que les budgets de l'exercice 2014 ont été établis et votés par nature,

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/019 – Répartition des charges de personnel sur les services « assainissement »

Par délibération du 17 octobre 2013, le Conseil Municipal avait décidé de conserver les compétences « assainissement collectif » (AC) et « assainissement non collectif » (ANC) et créé deux budgets annexes.

Les dépenses de personnel, pour les interventions sur les deux services, sont prises en charge en totalité par le budget annexe Assainissement Collectif (*la prise en compte des services pour la retraite et les droits de l'agent pour sa carrière ne peut être réalisée sur plusieurs budgets au sein de la même collectivité*).

La commission des finances, réunie le 12 février dernier, a émis un avis favorable pour :

- l'inscription de la totalité des charges de personnel sur le budget Assainissement Collectif de Nontron
- la répartition de ces charges, au regard du service effectué, entre les deux budgets assainissement à raison de 60 % sur l'AC et 40 % sur l'ANC ;
- le remboursement à un rythme trimestriel des frais de personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **APPROUVE** la répartition des charges de personnel entre le service assainissement collectif (60%) et assainissement non collectif (40%), le budget Assainissement Collectif prenant la totalité de la charge et le service Assainissement Non Collectif lui remboursant sa part de 40% à chaque trimestre échu (*étant entendu que les remboursements issus de la part AC de St-Martial-de-Valette et les parts ANC de Nontron et St-Martial-de-Valette seront inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget AC de Nontron*).

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/020 – Durée d'amortissement des immobilisations du service assainissement

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;

VU l'avis favorable de la commission des finances sur les dispositions proposées faisant suite au transfert de l'actif du SNAEP à la Commune de NONTRON ;

Considérant que les immobilisations affectées au service assainissement doivent faire l'objet d'une dotation annuelle aux amortissements

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **APPROUVE** les durées d'amortissement des immobilisations du service assainissement en se référant aux cadences indicatives d'amortissement figurant dans l'instruction M49, soit :

Biens d'une valeur inférieure à 610 €	1 an
Frais d'études, de recherche et de développement.....	5 ans
Logiciels de bureautique	2 ans
Voitures de tourisme	5 ans
Camions, véhicules industriels et gros engins	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Matériels classiques	6 ans
Installation et appareils de chauffage.....	10 ans
Appareils de laboratoire.....	5 ans
Agencements et aménagements de terrains	15 ans
Construction	50 ans
Constructions légères (abris, bâtiment avec bardage simple peau, etc.).....	15 ans
Réseaux d'assainissement, matériel spécifique d'exploitation	60 ans
Subventions d'investissement.....	10 ans

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/021 – Trésorerie affectée aux services d'assainissement au 1^{er} janvier 2014

VU la délibération N°20139.1/061 du 17 octobre 2013 portant reprise de la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif par la commune de Nontron ;

VU l'avis favorable de la commission des finances sur les dispositions proposées faisant suite au transfert de l'actif du SNAEP à la Commune de NONTRON ;

Considérant que, après vérification des dépenses et recettes réelles de chaque service par les services de la trésorerie, le solde de trésorerie du SNAEP faisait apparaître au 31 décembre 2013 un total de 112.732,74 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **DECIDE** de la répartition de la trésorerie du SNAEP de la manière suivante :

- **Service assainissement non collectif (SPANC) :**
 - Nontron : 25.725,48 euros
 - Saint-Martial-de-Valette : 11.360,25 euros
- **Service assainissement collectif :**
 - Nontron (et Saint-Martial-de-Valette) : 43.307,98 euros
- **SIDE : 32.339,13 euros.**

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014
et de sa publication le 21/02/2014*

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/022 – Participation au séjour découverte des classes de CM1 et CM2

Comme chaque année, l'école élémentaire Anatole France organise une classe découverte pour ses élèves marquant l'aboutissement du cycle primaire, d'une série d'activités et contribuant à mettre en pratique différents apprentissages auxquels les élèves ont été sensibilisés.

Le séjour est prévu du 10 au 14 mars 2014. Le coût total du séjour (transport inclus) est de 10.094,36 euros soit un montant de 229,41 euros par élève. Les familles participent pour 2.860 euros, la caisse de l'école pour 1.706,36 euros, le Conseil Général pour 528 euros, et la Commune de Nontron pour 5.000 euros.

VU l'avis favorable de la commission des finances sur la participation de la Commune de NONTRON ayant reçu l'agrément des membres de la commission scolaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

→ **DECIDE** d'une participation de la commune au séjour découverte de l'école Anatole France prévu du 10 au 14 mars 2014 pour un montant de 5.000 euros ;

→ **DIT** que cette participation sera inscrite au budget de la commune – article 6574.

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014 et de sa publication le 21/02/2014

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis – Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis –DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre – GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) – DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.3/023 – Renouvellement d'une ligne de trésorerie

VU la prochaine échéance de la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente le 24 avril 2013, pour un montant de 200.000 euros ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de solliciter dès à présent son renouvellement ;

CONSIDERANT l'avis favorable sur cette proposition, émis par la commission des finances réunie le 12 février dernier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par 17 voix Pour et 3 Contre :

→ **ACCEPTÉ** le renouvellement de la ligne de trésorerie à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente pour un montant de 200.000 euros sur un (1) an au taux EURIBOR semaine + 1,50 % ;

→ **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014
et de sa publication le 21/02/2014*

Le Maire,

Pierre GIRY

Pierre GIRY

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis - Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis - DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre - GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) - DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/024 – Compte administratif 2013 – Budget Principal

Code INSEE : 24022311
Etablissement : MAIRIE DE NONTRON
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2013
Page n° 1

ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.00A
Département : DORDOGNE
Poste Comptable : TRESORERIE DE NONTRON
Date d'Édition : 21/02/2014

DELIBERATION n° 2014 / 7.1 / 024
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/02/2014 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Contre = 3 Pour = 16 Abstentions = 0
Date de convocation : 13/02/2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GAY-CHAPERON Josette délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. GIRY Pierre, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		135 301,01		226 614,72		361 915,73
Opérations de l'exercice	3 994 043,43	3 994 955,80	1 657 800,30	2 124 037,00	5 651 843,73	6 118 992,80
TOTAUX	3 994 043,43	4 130 256,81	1 657 800,30	2 350 651,72	5 651 843,73	6 480 908,53
Résultats de clôture		136 213,38		692 851,42		829 064,80
Restes à réaliser				541 139,00		541 139,00
TOTAUX CUMULES	3 994 043,43	4 130 256,81	2 198 939,30	2 936 968,72	5 192 982,73	7 067 225,53
RESULTATS DEFINITIFS		136 213,38		738 029,42		874 242,80

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

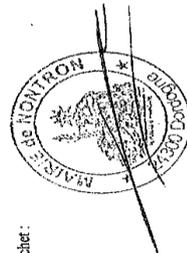
4° Approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis - Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis - DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre - GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine - PELISSON François - OCHODNICKY Magalie - LAGARDE Isabelle - DELAGE Christelle

Caucher :



Pour expédition conforme,

Le Maire,



*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014
et de sa publication le 21/02/2014*

*Le Maire,
Pierre GIRY*

Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

Pierre GIRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session ordinaire le 20 février 2014 à 18h30, selon la convocation en date du 13 février 2014 sous la présidence de Pierre GIRY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Nombre de votants : 20 (15 présents et 5 procurations)

ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis - Frédérique AYMARD- GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis -DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre - GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine (GIRY) - PELISSON François (GAY-CHAPERON) - OCHODNICKY Magalie (FAVARD) - LAGARDE Isabelle (LAGARDE B) - DELAGE Christelle (BOURDEAU)

Béatrice LAGARDE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N° DEL 2014/7.1/025 – Compte administratif 2013 – Budget annexe Office de Tourisme

ODYSSEE Informatique - CIRCEA 9.00A

Code INSEE : 24022311	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : OFFICE DU TOURISME	Année 2013	Poste Comptable: TRESORERIE DE NONTRON
Budget : NONTRON	Page n° 1	Date d'Édition : 21/02/2014

DELIBERATION n° 2014 / 7.1 / 025
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 20/02/2014 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	19
VOTES : Contre =3	Pour =16
Date de convocation :	13/02/2014
	Abstentions =0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GAY-CHAPERON

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. GIRY, Le Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		5 847,91	592,60		592,60	5 847,91
Opérations de l'exercice	431 328,89	422 719,34	1 104,00	928,40	432 432,89	423 647,74
TOTAUX	431 328,89	428 567,25	1 696,60	928,40	433 025,49	429 495,65
Résultats de clôture	2 761,64		768,20		3 529,84	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	431 328,89	428 567,25	1 696,60	928,40	433 025,49	429 495,65
RESULTATS DEFINITIFS	2 761,64		768,20		3 529,84	

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

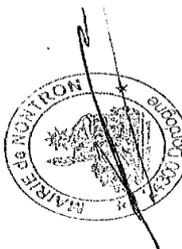
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

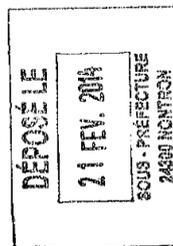
ETAIENT PRESENTS : MM. GIRY Pierre, Maire - GAY-CHAPERON Josette - FAVARD Jean Paul - LAGARDE Béatrice - MATHIEU Francis - AYMARD Frédérique - GANTEILLE Alain - HAENSLER Patricia - MATHIS Marie José - DEPLAT Louis -DESAGES Céline - DESPORT Jean-Pierre - GAZONNEAU Jean-Michel - BOURDEAU Pascal - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : LEMAITRE Martine - PELISSON François - OCHODNICKY Magalie - LAGARDE Isabelle - DELAGE Christelle

Cachet :



For expedition conforme,
Le Le Maire,



Fait à NONTRON, le 21 février 2014

Le Maire,

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le 21/02/2014
et de sa publication le 21/02/2014*

*Le Maire,
Pierre GIRY*

Pierre GIRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.